



QR Vérification

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Corse
SIRET : 252 000 047 00040
Siège social : 34 Boulevard Paoli, 20250 Corte
Adresse de facturation : 19 Avenue George Pompidou, 20700 Ajaccio

INFORMATIONS

PETITJEAN FABIEN
234 ROUTE DE CRUSEILLES LA
MURAZ FRANCE 234 ROUTE DE
CRUSEILLES 234 ROUTE DE
CRUSEILLES - 74560
LA MURAZ
France

Date : 2026-02-07 08:48:04

Mode de paiement : CB

Code Paiement : 92668216610
Réf. Marchand : 214449

FACTURE : 2026-5186-1

Le total de votre réservation s'élève à : 40 € TTC

Refuge de Manganu - Total nuitée : 1

Nuitée du 2026-06-24

Bâti Flanc : 2 / Bivouac : 0 / Tente : 0

- PETITJEAN FABIEN
- MENCIER FREDERIC

Total TTC : 40 €



QR Vérification

Conservez cette facture au cours de votre randonnée. La centrale de réservation, en réseau avec les 15 refuges du Parc, génère à l'attention des gardiens la liste nominative des arrivées du jour. Néanmoins, la présentation de la facture sera demandée par le gardien pour accéder aux refuges sans acquitter de droits d'entrée.

Les places réservées sont garanties jusqu'à 19h00. Passé ce délai, votre hébergement s'effectuera selon les disponibilités. Les repas ne se réservent pas à l'avance, mais à votre arrivée au refuge. Les repas ne sont plus servis après 20h00.

Informations et modifications : Pour toute demande de modifications et toute demande concernant vos réservations, le service hotline est à votre disposition par courriel : contact@pnr-resa.corsica ou par téléphone du lundi au vendredi : [+33420061200](tel:+33420061200)

Annulation et remboursement : Cette facture peut donner lieu à une annulation, partielle ou totale, ouvrant droit à un remboursement, exclusivement dans les 2 cas suivants :

1. Droit d'annulation et de remboursement jusqu'à 2 mois, avant le début de la randonnée. (*Le délai est calculé de date à date. Le délai d'annulation s'éteint donc à la même date des 2 mois précédent la date du début de la randonnée*)
2. Arrêté préfectoral d'interdiction d'accès aux sentiers de randonnée (valable uniquement pour les dates concernées par l'arrêté)

Pour tous autres motifs, il est conseillé de souscrire une assurance privée.

Toute demande de remboursement doit être adressée au Parc par courriel : regieparc@net-c.com